



Le Président

Versailles, le 23 mai 2023

Madame, Monsieur, Chers Amis,

C'est avec plaisir que je vous adresse la convocation à la traditionnelle Assemblée Générale de la Société des Amis de Versailles qui se tiendra le :

samedi 10 juin 2023 à 10h30 à l'Orangerie du château de Versailles

J'espère vous y retrouver pour partager le bilan de l'année 2022, vous faire part de nos projets de développement présents et futurs et assister à la présentation des dernières acquisitions par la conservation du Château.

Cette Assemblée Générale aurait dû être présidée par Thierry Ortmans. La vie en a décidé autrement. Votre Conseil d'Administration, réuni le 13 avril, m'a élu Président de notre association. Je serai heureux de vous retrouver nombreux pour ce moment fort de notre Société. Nous sommes des Amis et les amis aiment se rencontrer.

En 2022, grâce à votre soutien, nous avons poursuivi nos actions de mécénat pour le château de Versailles, aussi bien dans le cadre de l'enrichissement des collections que dans celui des projets de restauration. Nous pouvons mentionner, entre autres :

- l'acquisition d'un dessin de Carmontelle et celle de deux porte-huiliers du service attributs et groseilles de Louis XV ;
- l'engagement dans la nouvelle campagne de restauration des pendules de Trianon ;
- la poursuite de la participation aux campagnes d'adoption des bustes de la cour de Marbre, des arbres ou encore des bancs du domaine de Versailles.

Nous vous proposerons lors de cette Assemblée Générale une résolution importante afin d'augmenter le montant de nos cotisations annuelles. Celles-ci n'ont pas évolué depuis 2009, alors que l'inflation cumulée depuis cette date s'élève à 27% et que les tarifs d'entrée dans les principaux musées en France ont augmenté dans des proportions similaires. Cette augmentation est nécessaire et je suis certain que vous la comprendrez.

En 2023, grâce à de nouvelles libéralités reçues et en comptant sur votre soutien, nous initierons de nouveaux projets d'acquisition ou de restauration pour notre cher Versailles, dont je vous parlerai.

Cette assemblée s'achèvera par un verre de l'amitié offert et un pique-nique en option afin de partager un moment convivial.

Je compte sur vous.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chers Amis, à l'expression de mes sentiments les plus dévoués.


Jérôme Plouseau



Versailles, le 23 mai 2023

Convocation à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de la Société des Amis de Versailles qui se tiendra :
Samedi 10 juin 2023 à 10h30 précises
à l'Orangerie du Château de Versailles
La carte de membre des Amis de Versailles vous sera demandée à l'entrée

Modalités de vote des membres mineurs : Conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation, le Conseil d'Administration en sa séance du 13 avril 2023 a décidé que les membres mineurs de l'association de 16 ans et plus pourront participer aux assemblées générales et prendre part au vote – sauf opposition de l'autorité parentale. Les membres mineurs de moins de 16 ans pourront être représentés par leur représentant légal qui devra présenter une pièce d'identité.

Ordre du jour

- 1 - Rapport moral et des activités présenté par le Président
- 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
- 3 - Rapports du commissaire aux comptes
- 4 - Approbation des comptes de l'année 2022 et affectation du résultat de l'exercice
- 5- Point sur les legs et assurances-vie reçus
- 6 - Présentation du budget 2023, par le Trésorier et approbation du budget.
- 7 - Projets 2023 et 2024
- 8- Approbation des cotisations pour 2024
- 9 - Questions diverses

Vous trouverez en pièces jointes :
un pouvoir par membre
le budget 2023
le projet pour les cotisations 2024

Les membres de la Société pourront consulter les comptes 2022 de la Société à partir du 24 mai 2023 au bureau des Amis de Versailles (Aile Nord des Ministres, château de Versailles), ou sur le site internet dans la rubrique réservée aux membres.

Jérôme Plouzeau
Président



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2023

POUVOIR

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée générale 2023,
ce pouvoir est à retourner par courrier à la Société des Amis de Versailles
avant le 3 juin 2023

AUCUN POUVOIR NE SERA ACCEPTE APRES CETTE DATE

NI LE JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Ce pouvoir peut :

soit être attribué à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale. (rappel des statuts : « *Les pouvoirs sont admis dans la limite de 10 (dix) par membre de l'association* »).

soit être retourné sans indication du mandataire, dans ce cas il sera attribué par le Président à un membre de la société des Amis de Versailles, à jour de sa cotisation et présent le jour de l'Assemblée Générale.

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Donne pouvoir à :

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles du 10 juin 2023 et prendre toutes décisions à ma place.

Fait à.....

le/...../2023

Signature (obligatoire, précédée de la mention
manuscrite *Bon pour pouvoir*) :

		budget 2023	exercice 2022	
PRODUITS	Cotisations	520 000 €	467 873 €	
	Dons	80 000 €	1 277 713 €	
	Legs, assurances-vie et donations	737 290 €	513 461 €	
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieures	10 000 €	86 260 €	
	Activités et soirées membres	60 000 €	26 920 €	
	Ventes	18 500 €	20 117 €	
	Reprise sur provisions et amortissements		19 144 €	
	Autres	600 €	38 600 €	
	Total des produits d'exploitation	1 426 390 €	2 450 088 €	
CHARGES	Dépenses de mécénat en faveur du château	0 €	1 182 478 €	
	Engagements à réaliser sur ressources affectées	334 299 €	56 422 €	
	Charges de personnel	300 000 €	296 800 €	
	Autres charges de fonctionnement	314 950 €	207 812 €	
	Soutien aux publications		10 000 €	
	Coûts des activités	39 000 €	41 661 €	
	Coût d'achats des produits vendus	43 500 €	50 171 €	
	Dotations aux amortissements et provisions	2 000 €	7 453 €	
	Total des charges d'exploitation	1 033 749 €	1 852 797 €	
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	392 641 €	597 291 €	
	PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
		Intérêts de produits financiers	4 000 €	8 434 €
	CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Intérêts et charges financières				
	2 - RESULTAT FINANCIER	4 000 €	8 434 €	
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1+2)	396 641 €	605 725 €	
	Produits exceptionnels			
	Charges exceptionnelles			
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	0 €	
	Impôt sur les sociétés	500 €	740 €	
	TOTAL DES PRODUITS	1 430 390 €	2 458 522 €	
	TOTAL DES CHARGES	1 034 249 €	1 853 537 €	
	EXCEDENT OU DEFICIT	396 141 €	604 985 €	



SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES

Montant des cotisations

		Cotisations 2023	coût 2023 après réduction d'impôt*	Cotisations 2024	coût 2024 après réduction d'impôt*	augmentation après impôt
Adhésions personnes physiques						
ADHERENT	Jeune Ami (0-25 ans)(Duo inclus)	50 €	43 €	50 €	43 €	0 €
	Individuel	60 €	47 €	70 €	50 €	3 €
	Individuel option Duo	90 €	77 €	100 €	80 €	3 €
	Couple	90 €	70 €	105 €	75 €	5 €
	Couple option Duo	150 €	130 €	165 €	135 €	5 €
SOCIETAIRE	Individuel	170 €	84 €	200 €	94 €	10 €
	Individuel option Duo	200 €	114 €	230 €	124 €	10 €
	Couple	255 €	126 €	300 €	142 €	16 €
	Couple option Duo	315 €	186 €	360 €	202 €	16 €
BIENFAITEUR	Individuel (Duo inclus)	600 €	270 €	700 €	304 €	34 €
	Couple (Duo inclus)	800 €	371 €	1 000 €	439 €	68 €
BIENFAITEUR OPTION CATALOGUES	Individuel (Duo inclus)	800 €	437 €	900 €	471 €	34 €
	Couple (Duo inclus)	1 000 €	538 €	1 200 €	606 €	68 €

*coût après réduction d'impôt pour les particuliers, de 66 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion

ADHERENT PERSONNE MORALE	1 500 €	846 €	1 500 €	846 €	0 €
---------------------------------	----------------	-------	----------------	-------	-----

*coût après réduction d'impôt d'IS pour les entreprises, de 60 % sur le montant du don inclus dans l'adhésion